

Compte-rendu de la réunion publique du 4 mars 2025

Achèvement du secteur Dominos de la Courrouze

Présent.e.s :

- Marc Hervé
- Marie Ducamin
- Nelly Lechaplain
- Equipe Courrouze – Territoires
- Equipe de maîtrise d'œuvre : Studio Vigano, Charles Dard, ORA Aménagement

Contenu de la présentation (cf. diaporama de présentation consultable sur le site internet Courrouze) :

1. Présentation des sous-secteurs concernés (derniers programmes sur la rive ouest, aménagement et concertation Parc Dominos, présentation des trois programmes à venir sur la rive est, présentation d'un GR urbain d'information ludique)
2. Temps d'échanges libre

Compte rendu des échanges avec les habitant.e.s

Le présent compte rendu synthétise les échanges et interrogations exprimés par les habitant.e.s lors de cette réunion publique.

Durabilité et qualité du revêtement de la voie verte sur l'avenue Germaine Tillion

Plusieurs habitant.e.s ont exprimé leurs inquiétudes quant à la résistance et à la qualité du stabilisé utilisé pour la voie verte. L'augmentation des usages, notamment des circulations cyclables, suscite des interrogations sur la pérennité de ce revêtement et son adaptation à un trafic plus intense.

En réponse à ces préoccupations, il a été précisé que la contre-allée évoluera en phase chantier et que son revêtement actuel sera remplacé par un matériau plus durable, tel que du pavé rouge ou un béton désactivé. Par ailleurs, la contre-allée ne sera pas traversée par des accès véhicules, ceux-ci étant concentrés sur le programme D20.

Il a également été rappelé que la contre-allée a le statut de voie verte et ne peut donc pas être considérée comme une voie dédiée aux vélos. C'est la voie bus qui remplit cette fonction principale. Toutefois, la configuration de la rue Germaine Tillion, notamment

dans le sens montant, pourrait faire l'objet d'études de circulation afin d'évaluer la possibilité d'une reconfiguration favorable aux mobilités douces. La décision finale reviendra à Rennes Métropole, qui en assure aujourd'hui la gestion.

Pour limiter les intrusions de véhicules motorisés, le plan d'aménagement prévoit l'installation de potelets ainsi que des espaces verts dotés de fossés.

Stationnement sauvage et risques liés à la rive Est de Germaine Tillion

Le sujet du stationnement sauvage a également été évoqué, notamment sur le secteur de Dominos et la rive Est de l'avenue Germaine Tillion. Les participant.e.s ont exprimé leurs craintes quant à une augmentation du phénomène avec l'évolution du quartier.

La Collectivité est consciente de ces difficultés et rappelle que le projet prévoit un nombre de places de stationnement en sous-sol suffisant par rapport au PLUi en cohérence avec le plan de déplacement urbain de la métropole.

Il est souvent observé que lors des phases de chantier, des habitudes de stationnement inadaptées se développent. Cependant, une fois les projets livrés et les espaces publics aménagés, ces problématiques tendent à se réguler naturellement. Par ailleurs, la mise en place du stationnement payant a déjà permis de favoriser la rotation des véhicules pour les visiteurs sur les places disponibles.

Afin de répondre aux besoins à plus long terme, un parking public payant (52 places) sera aménagé dans le bâtiment D12, situé le long de la rocade.

Il a également été souligné qu'une grande partie des parkings en sous-sol des entreprises restent aujourd'hui inoccupés. Des discussions régulières sont menées avec les acteurs économiques du secteur afin d'encourager une mutualisation des places de stationnement et de mieux répondre aux besoins des usagers. Les habitudes évoluent progressivement dans ce sens.

Un autre point soulevé concerne le parking relais. Actuellement, une fois le ticket de métro validé, les usagers disposent d'un délai d'une heure seulement pour quitter le parking. Ce délai étant jugé trop court, Marc Hervé s'est engagé à porter cette question auprès de Rennes Métropole afin d'envisager une adaptation du dispositif.

Perception du secteur Dominos par les habitant.e.s de la Guérinais

Certain.e.s habitant.e.s ont exprimé des réserves quant à l'intégration architecturale des nouvelles tours, jugées parfois imposantes.

Marc Hervé a rappelé que l'identité architecturale de la Courrouze repose sur une densification maîtrisée, rendue nécessaire par les exigences de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Cette approche permet de préserver un maximum de sols naturels et d'espaces publics, en limitant l'étalement urbain au profit de constructions en hauteur.

Dans l'ensemble du territoire de Rennes Métropole, l'objectif est de garantir que 80 % des sols restent dédiés aux usages agricoles et naturels, tout en assurant une offre de logements suffisante pour répondre aux besoins de la population.

Par ailleurs, des difficultés de circulation ont été signalées, notamment aux heures de pointe, rendant la sortie du quartier de Cleunay particulièrement contraignante. Ce point pourra être étudié dans le cadre des réflexions sur l'amélioration des mobilités.

Problème de signalisation lumineuse sur la tour D14

Enfin, plusieurs habitant.e.s ont signalé une gêne occasionnée par le clignotement des signaux lumineux installés sur la tour D14.

Il a été précisé que ces dispositifs ont été mis en place dans le cadre du chantier en raison de la proximité de l'aéroport. Ils sont destinés à être retirés une fois le programme de construction livré.